

Languenan, Côtes-d'Armor

# Mairie, Place Saint-Kéнан. À la recherche de l'ancienne église

sous la direction de

**Françoise Le Boulanger**



**Inrap Grand Ouest**  
octobre 2019



Languenan, Côtes-d'Armor

# Mairie, Place Saint-Kénan. À la recherche de l'ancienne église

sous la direction de

**Françoise Le Boulanger**

avec la collaboration de

**Emmanuelle Coffineau  
Erwan Bourhis  
Claire Guého  
Vincent Pommier**

**Inrap Grand Ouest**

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné  
Tél. 02 23 36 00 40

octobre 2019



# Sommaire

## Données administratives, techniques et scientifiques

8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thesaurus
10	Intervenants
12	Notice scientifique
12	État du site
13	Localisation de l'opération
14	Arrêté de prescription
20	Arrêté de désignation
21	Projet scientifique

## Résultats

25	<b>1.</b>	<b>Introduction</b>
25	<b>1.1</b>	<b>Raisons de la mise en place du diagnostic archéologique</b>
26	<b>1.2</b>	<b>Données géographique et géologique</b>
26	1.2.1	Contexte géographique
26	1.2.2	Contexte géologique
26	<b>1.3</b>	<b>Le contexte historique</b>
26	1.3.1	L'église et l'enclos paroissial
27	1.3.2	La motte castrale
29	<b>1.4</b>	<b>Conditions de réalisation de l'opération archéologique</b>
31	<b>2.</b>	<b>Présentation des données</b>
31	<b>2.1</b>	<b>Le sondage 2</b>
33	<b>2.2</b>	<b>Le sondage 1</b>
33	2.2.1	La motte castrale
36	2.2.2	Des niveaux de sol
36	2.2.3	Les niveaux de remblais 6 et 7
36	2.2.4	« Terre de cimetière » et sépultures
35	<b>2.2</b>	<b>Les structures antiques</b>
36	2.2.1	Un fossé : F.24 - Tr.3
37	2.2.2	Un chemin creux ? F.22 – Tr.2
38	<b>2.3</b>	<b>Étude des mobiliers (E. Coffineau)</b>
38	2.3.1	Présentation générale
39	2.3.2	Présentation du mobilier du Sondage 1

41 **3. Conclusion**

43 **4. Sources et bibliographie**

## Inventaires techniques

46 Inventaire des US

48 Inventaire des minutes

48 Inventaire du mobilier céramique



**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



# Fiche signalétique

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Côtes d'Armor

Commune  
Languenan

Adresse ou lieu-dit  
Mairie, place Saint Kénan

## Codes

code INSEE  
22 105

Numéro de dossier Patriarche  
-

Numéro de l'entité archéologique  
-

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93 RGF93

x: 321 602  
y: 6 835 739  
z: 100 m NGF

## Références cadastrales

Commune  
Languenan

Année  
2017

section  
A

parcelle(s)  
1068 et 1194

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

-

## Propriétaire du terrain

Commune de Languenan

## Pétitionnaire

-

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2019-155

Numéro de l'arrêté de désignation  
2019-244

Référence du projet INRAP  
D128685

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mairie de Languenan

## Nature de l'aménagement

Projet de construction d'un bâtiment d'accueil du public accolé à la mairie

## Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

## Responsable scientifique de l'opération

Françoise Le Boulanger

## Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest  
37, rue du Bignon CS 67737  
35 577 Cesson-Sévigné cedex  
Tél. 02 23 36 00 40  
Fax. 02 23 36 00 50

## Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic archéologique  
du 16/07/2019 au 19/07/2019

post-fouille  
-

## Surfaces

emprise prescrite  
2 570 m<sup>2</sup>

emprise des sondages  
35 m<sup>2</sup>

ratio  
1,4 %

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paleolithique**
  - Inferieur
  - Moyen
  - Superieur
  - Mesolithique et Epipaleolithique
- Neolithique**
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Âge du Fer**
  - Chalcolithique
  - Protohistoire
- Âge du Bronze**
  - Ancien
  - Moyen
  - Recent
- Âge du Fer**
  - Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tene (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)**
  - Republique romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque medievale**
  - haut Moyen Age
  - Moyen Age
  - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
  - Ere industrielle

## Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sepulture
- Fossé
- Abri
- Megalithe
- Puits
- Carrière d'extraction
- Trou de poteau
- Chablis

## Mobilier

- <sup>nb</sup>  Industrie lithique
- Industrie osseuse
- 105  Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- 22  Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- 3  Terre cuite architecturale
- Objet lithique

## Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

...

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au conservateur régional de l'archéologie	Contrôle scientifique de l'opération
Anne Villard-Le Tiec, SRA	Conservatrice des Côtes-d'Armor	Contrôle scientifique de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Françoise Le Boulanger, Inrap	Ingénieure de recherche	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au conservateur régional de l'archéologie	Contrôle scientifique de l'opération
Anne Villard-Le Tiec, SRA	Conservatrice des Côtes-d'Armor	Contrôle scientifique de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle Bretagne	Planification des personnels
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire des collections	Gestion du mobilier
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire du centre	Mise en place et suivi de l'opération

## Équipe de diagnostic

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Françoise Le Boulanger, Inrap	Responsable d'opération	Coordination de l'intervention, sondages, relevés
Claire Guého, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Sondages, relevés
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés des tranchées de sondage

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Françoise Le Boulanger, Inrap	Responsable d'opération	Etude, synthèse et rédaction
Emmanuelle Coffineau, Inrap	Spécialiste des mobiliers	Etude et dessin des mobiliers
Erwan Bourhis, Inrap	Dessinateur Infographe	Mise en page du RFO, DAO, SIG
Claire Guého, Inrap	Technicienne de fouille	Lavage, mise en sac des mobiliers

## Notice scientifique

Le diagnostic archéologique réalisé aux abords immédiats du bâtiment de la mairie de Languenan apporte son lot d'informations archéologiques, malgré le nombre restreint et l'étroitesse des vignettes archéologiques ouvertes en relation avec les contraintes environnementales et techniques (réseaux enterrés).

Sur les deux tranchées qui ont pu être ouvertes, la tranchée 2 n'a livré qu'une superposition de remblais vraisemblablement déposés à une période récente pour combler un secteur humide. Par contre, dans la tranchée 1, des tronçons de fondations maçonnées en place ou partiellement récupérées ont été identifiées. Les mieux conservés sont notés à 0,60 m sous le niveau actuel de jardin. Tous sont liés à l'ancienne église démantelée juste avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux niveaux de sépultures ont également été notés, le plus ancien étant creusé dans l'arène granitique. Le seul squelette rapidement dégagé dans le cadre de cette opération se caractérise par une représentation correcte et une bonne conservation.

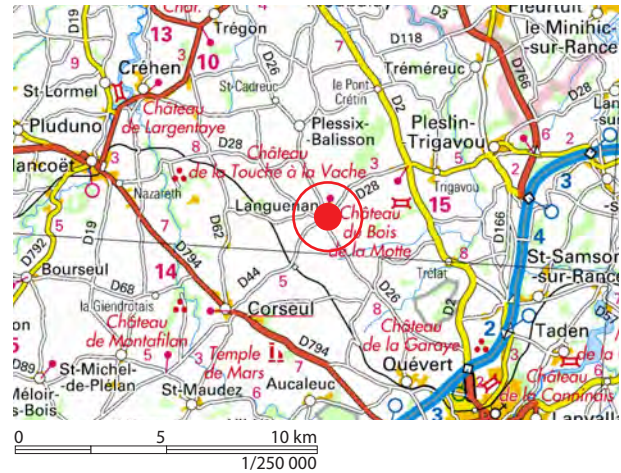
Les vestiges de l'ancienne église et du cimetière dans le cœur du village de Languenan ont donc un bon niveau de conservation. Une étude plus large permettrait d'en comprendre l'évolution chronologique et de préciser la période de mise en place de l'édifice religieux et du cimetière.

## État du site

Comme convenu dans la convention, l'Inrap a procédé au rebouchage sommaire des tranchées de sondage. En accord avec le Service Régional de l'Archéologie, les archéologues ont préalablement recouvert de géotextile les vestiges dits sensibles : maçonneries, sépultures.

## Localisation de l'opération

**Région :** Bretagne  
**Département :** Côtes-d'Armor (22)  
**Adresse/Lieu-dit :**  
 Mairie, Place Saint Kéan  
**Coordonnées géographiques (RGF93) et altimétriques :**  
 X : 321 602  
 Y : 6 835 739  
 Z : 100 m NGF  
**Section et parcelle(s) :**  
 Section A parcelles n° 1068, 1194



# Arrêté de prescription



COURRIER REÇU LE  
2169  
10 AVR. 2019  
INRAP GO

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-155 du 8 avril 2019

Service régional de  
l'archéologie

## ARRÊTÉ n° 2019-155 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 022 105 10 C0004 déposé par la commune de Languenan, représentée par son Maire, M. Loïc JOLY, place Saint-Kénan, 22130 Languenan relatif au projet de restructuration et d'extension de la mairie sur un terrain situé à Languenan, Place Saint-Kénan, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 12 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, l'ensemble des travaux d'aménagement est implanté dans le périmètre de l'ancien cimetière entourant l'église médiévale et le presbytère, abattus dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. au moment de la construction de la nouvelle église au sud de la route ; l'extension du bâtiment de la mairie au sud est notamment située à l'aplomb du transept et du choeur de l'ancienne église, dont la construction est vraisemblablement liée à la fondation de la motte située à proximité, aujourd'hui arasée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes-d'Armor  
Commune : LANGUENAN  
Lieu-dit : Mairie, Place Saint-Kénan  
Cadastre : section : A parcelles : 1068 et 1194,

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 2 570 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2 :** Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.


Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4 :** Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la commune de Languenan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 8 avril 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :  
Commune de Languenan  
Inrap

Copie :  
Préfecture des Côtes-d'Armor  
Dinan Agglomération - service urbanisme





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges  
annexé à l'arrêté n° 2019-155  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région : Bretagne

département : Côtes d'Armor

Commune : Languenan

Lieu-dit : Mairic, Place Saint-Kénan

Cadastre : section : A parcelles : 1068 et 1194

pétitionnaire : commune de Languenan

**Emprise du diagnostic archéologique : 2 570 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat), en les adaptant au contexte du terrain concerné, l'ancien cimetière de Languenan entourant l'église et le presbytère détruits au XIX<sup>e</sup> s. En tant que de besoin, des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour, notamment d'éventuelles sépultures, les vestiges de l'église et du presbytère. Des sondages manuels seront effectués afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné ; il conviendra également, le cas échéant, d'évaluer la densité des tombes et leur état de conservation ainsi que celui des ossements humains éventuellement conservés malgré l'acidité des sols.

Les sondages manuels et mécaniques seront replacés sur un plan général et feront l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que de coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et de photographies. Les vestiges seront replacés dans leur contexte topographique, géographique et archéologique micro-régional.

Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recouvrements et phasages éventuels, mobilier datant, etc.) et leur état de conservation devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic en vue d'une possible prescription et son cahier des charges scientifique qui seront soumis à l'examen de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

**Objectifs :**

Cette opération de diagnostic est motivée par un contexte propice à la découverte de vestiges archéologiques dans l'emprise des travaux, située dans le périmètre de l'ancien cimetière de Languenan, entourant l'église et le presbytère aujourd'hui arasés, mais dont les plans figurent sur le cadastre de 1827. Leur destruction dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. est liée à la construction de la nouvelle église Saint-Jacques le Mineur en 1846 au sud de la route.

L'extension du bâtiment de la mairie vers le sud est notamment implantée à l'aplomb du transept et du chœur de l'église détruite, qui datait semble-t-il du XV<sup>e</sup> s. et qui était en très mauvais état au XVIII<sup>e</sup> s. Une fondation plus ancienne est toutefois prévisible, Languenan étant mentionnée comme paroisse dès le XIII<sup>e</sup> s. et le chef-lieu d'une seigneurie dont le siège correspondait vraisemblablement à la motte située à proximité au sud de la route, aujourd'hui arasée. Une étude documentaire préliminaire et les résultats du diagnostic viendront utilement compléter des données lacunaires sur cet édifice et sa relation avec la motte voisine.

L'objectif de cette intervention est de déterminer la nature, l'état de conservation et l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour dans l'emprise prescrite, qu'il s'agisse des vestiges de l'église et du presbytère ou des sépultures, afin que leur sauvegarde par l'étude ou leur préservation par la mise en place de mesures techniques de conservation puissent être envisagées préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement.

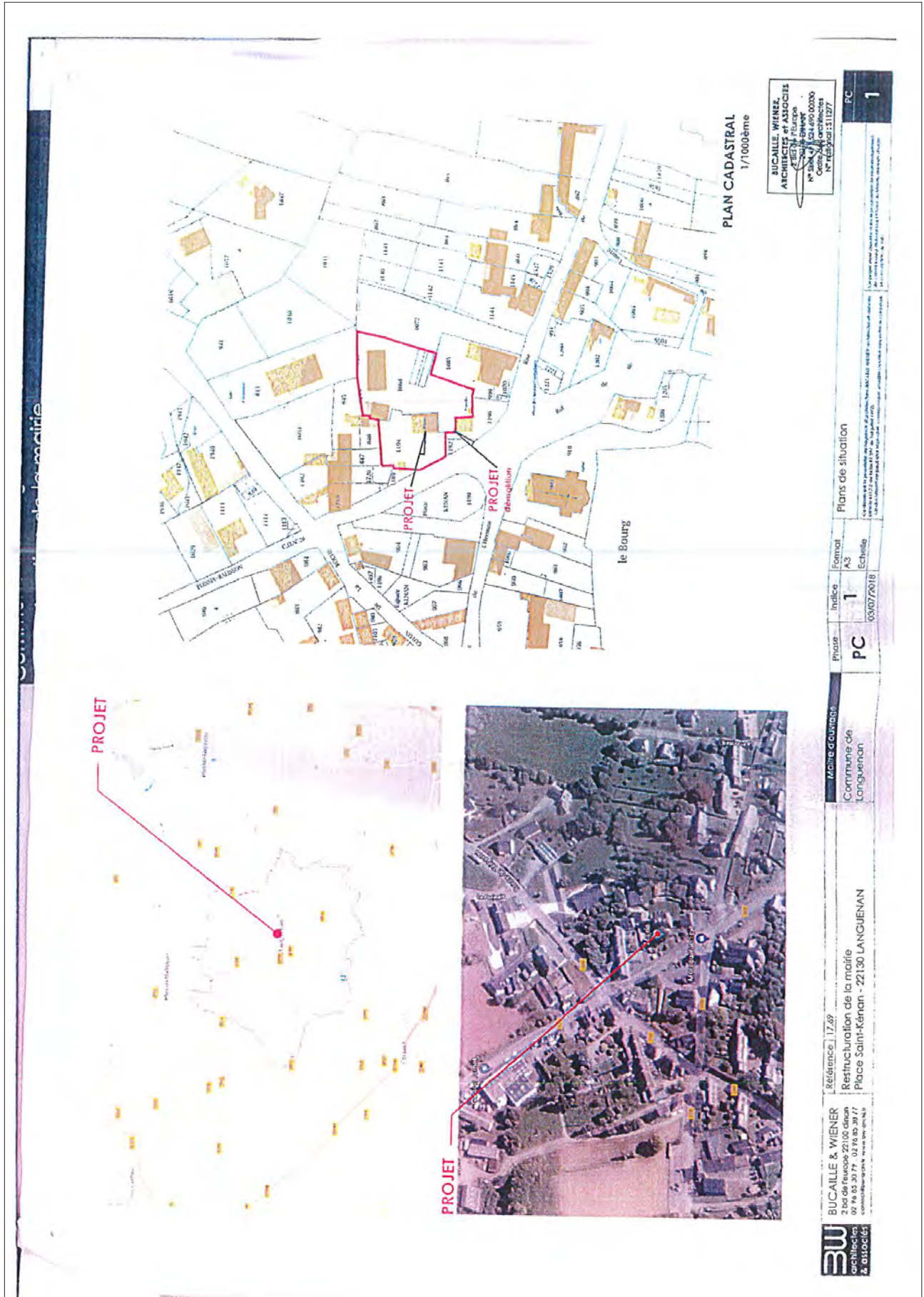
Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

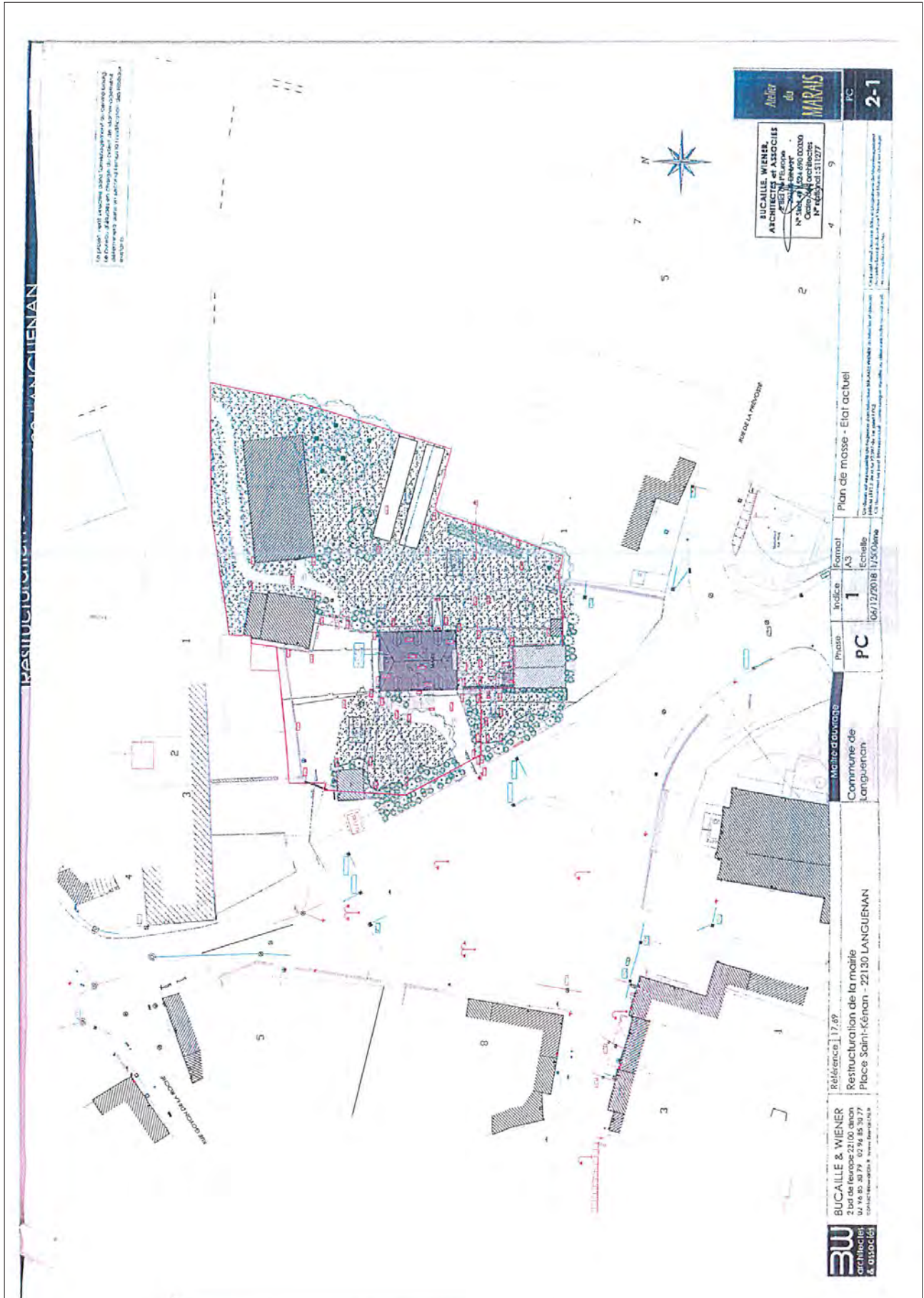
Fait à Rennes, le 8 avril 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER





Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite.

BUCAILLE & WIENER  
 ARCHITECTES ASSOCIÉS  
 2 bd de l'époque 22100 Langoan  
 04 94 85 30 79 02 94 85 30 77  
 CPAIN@wanadoo.fr www.bucaille-wiener.com

Atelier  
 du  
**MARAIS**

Plan de masse - Etat actuel

Pratq PC Indice 1 Formel A3 Echelle 06/12/2018 1/500ème

Maitre d'ouvrage  
 Commune de  
 Languenan

Reference : 17.69  
 Restauration de la mairie  
 Place Saint-Kéman - 22130 LANGUENAN

BUCAILLE & WIENER  
 2 bd de l'époque 22100 Langoan  
 04 94 85 30 79 02 94 85 30 77  
 CPAIN@wanadoo.fr www.bucaille-wiener.com



PC 2-1

# Arrêté de désignation



Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-244 du 24 juin 2019

Service régional de l'archéologie

## Arrêté n° 2019-244 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-155

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU** le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;
- VU** le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;
- VU** l'arrêté n° 2019-155 du 8 avril 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à LANGUENAN, place Saint-Kenan (22) ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Françoise LE BOULANGER (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-155,

**Article 2** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Françoise LE BOULANGER.

Fait à Rennes, le 24 juin 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ

Destinataire :  
Mme Françoise LE BOULANGER

Copie :  
Inrap  
Commune de Languenan

# Projet scientifique

**Diagnostic archéologique D128685**  
**LANGUENAN (22), PLACE SAINT-KENAN**

## Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor		
Commune	Languenan				
Lieu-dit	PLACE SAINT-KENAN				
Cadastre	Languenan : A 1068, 1194				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-155	10-04-2019	2570 m <sup>2</sup>	-	03/05/19
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-155, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	2 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	5 jours
Technicien	8 jours	2 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Anthropologue)	4 jours	6 jours
Topographe	2 jours	1 jour

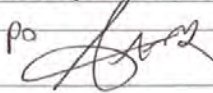
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
7 jours	7 jours	A définir

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

## **II. Résultats**





# 1. Introduction

## 1.1 Raisons de la mise en place du diagnostic archéologique

La commune de Languenan souhaite réaliser des travaux d'extension et de restructuration de la mairie. Cette dernière, installée dans l'ancien presbytère, n'a pas un accès adapté à tous les publics. L'intervention majeure va alors consister en la construction d'un bâtiment d'accueil contre le pignon sud de la mairie. Le dépôt de la demande du permis de construire a suscité l'intérêt du Service Régional d'Archéologie de Bretagne. Le bâtiment de la mairie se trouve en effet à côté de l'église médiévale et du cimetière démantelés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En conséquence, le SRA Bretagne a prescrit un diagnostic archéologique d'une superficie de 2 570 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles 1068 et 1194 du cadastre actuel impactées par le projet (fig. 1).

## 1.2 Données géographique et géologique

### 1.2.1 Contexte géographique

Le village de Languenan se trouve à une altitude moyenne de 100 m NGF, au sein d'une campagne encore un peu bocagère et à la topographie douce et régulière. A environ 1,5 km au sud-est du village, on trouve le ruisseau du Frémur qui coule à une altitude de 91 m NGF. Cette petite bourgade se situe à une dizaine de kilomètres au sud de Dinan, et à environ quatre kilomètres à l'est de Corseul.

### 1.2.2. Contexte géologique

Le substrat a seulement été atteint dans la vignette n°1. Le village est installé à la jonction de deux entités géologiques. Dans la moitié sud-est du bourg, là où se trouvent nos sondages, le substrat correspond à des altérites dénommées « Intrusion de Languenan (Aγ3-4.) » par les géologues (Égal *et alii* 2011 : 60). Ce sont essentiellement des arènes. « L'affleurement le plus « rocheux » est présent dans le village (...), au niveau de l'intersection entre les routes départementales n° 28 et n° 44. Le granitoïde est entièrement altéré, mais les arènes ont assez de résistance pour soutenir les talus abrupts. La zone fissurée pourrait se situer à 5 à 10 m plus bas, en profondeur, soit entre 95 et 100 m d'altitude (NGF). » Le sous-sol de la moitié nord-ouest de la petite agglomération se compose d'« altérites sablo-argileuses (AbF) riches en paillettes de phyllosilicates, que l'on rencontre sur les grès et schistes micacés » (*Ibid.* : 58).

## 1.3. Le contexte historique

Les archives historiques fournissent des indices sur la seigneurie et la paroisse de Languenan à partir de 1235. Le rapide bilan historique présenté ci-dessous découle d'une recherche uniquement bibliographique en raison du temps imparti à notre étude. La page sur la famille Gouyon dans l'encyclopédie en ligne Wikipédia et le site internet Infobretagne (page Languenan) ont aussi été consultés.



Fig.1 L'emprise du projet reportée sur le plan cadastral actuel ; les sondages archéologiques ouverts y sont indiqués. © E. Bourhis, Inrap



Fig. 2 Le relevé cadastral du village en 1827. L'emprise prescrite du diagnostic et les sondages archéologiques ouverts y sont indiqués. © AD des Côtes-d'Armor

### 1.3.1. L'église et l'enclos paroissial

L'église actuelle, dédiée à Saint-Jacques-Le-Mineur, est très récente. Edifiée en 1846-1847, elle est installée dans une parcelle inoccupée du centre du village. Les contraintes spatiales forcent l'architecte Fossey en charge du projet à l'édifier suivant un axe nord-sud (chœur au sud) (site Infobretagne). En même temps est érigé un nouveau presbytère, imposant bâtiment dans lequel la mairie de Languenan a aujourd'hui ses bureaux.

L'ancienne église ainsi que l'ancien presbytère tout à côté vers le nord se trouvent à une cinquantaine de mètres au nord du nouvel édifice religieux. Un presbytère est construit dans l'espace vide entre l'ancienne église et le vieux presbytère. Ces deux constructions seront démolies une fois les nouveaux bâtiments en fonction. L'ancienne église est dans un piteux état, et ce depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle au moins (*Ibid.*). En 1763, le Parlement de Bretagne ordonne en effet que des réparations soient effectuées dans l'église « hors d'état de servir au culte ». Les sources écrites indiqueraient que l'édifice en péril a des caractéristiques architecturales du XV<sup>e</sup> siècle. Cependant, la date de fondation de cette ancienne église n'est pas connue. Un édifice religieux existe vraisemblablement depuis les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle au moins. Une charte de 1235 mentionne en effet la perception de dîmes par l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois dans la paroisse de Languenan. Cette redevance, perçue souvent en nature, est prélevée essentiellement sur les produits agricoles pour permettre l'entretien de l'église et de son clerc. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas d'informations antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le premier relevé cadastral correspond à un instantané de l'occupation du sol en 1827 (AD 22, 3P 105) (**fig. 2**). L'inventaire des parcelles et de leurs propriétaires, complément indispensable du cadastre, nous indique que le bourg est modeste, composé de vingt maisons avec cour, jardins et appentis (AD 22, 3P 77). Elles se répartissent en trois îlots d'importance inégale disposés autour de l'église, plus exactement autour de l'enclos paroissial (**fig. 2**). Le plus grand des trois se trouve immédiatement au nord-est de l'église. Cette configuration est commune à de nombreux autres villages de Bretagne orientale.

L'enclos paroissial est bien visible (**fig. 2**). Son plan rectangulaire a une superficie de 3380 m<sup>2</sup> (65 m x 52 m). Le presbytère est situé contre la limite septentrionale de l'enclos. L'église, de direction est-ouest comme il se doit, est installée au milieu de la largeur de l'enclos, le chœur positionné contre la limite orientale. Son plan est globalement en croix latine, mais les bras du transept ne sont pas alignés. La raison de cette dissymétrie est inconnue (ajout de chapelles latérales à la nef ?). Le cimetière correspond à la parcelle 782, et il se développe selon un plan en « L » qui encadre l'église sur ses côtés ouest et sud.

### 1.3.2. La motte castrale

Sur le relevé de 1827, la motte est représentée et correspond à la parcelle 464, décrite comme une pâture dans l'inventaire des parcelles (**fig. 2**). Elle se trouve à 90 m environ au sud de l'ancienne église. Il s'agit d'une butte artificielle aujourd'hui totalement arasée, mais probablement surmontée d'une tour (en bois ou en pierre) au moment de son utilisation. La butte est souvent construite avec les déblais issus du creusement d'un fossé profond périphérique. Ce type d'ouvrage en terre se développe durant le Moyen Âge central (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle). En 1827, la motte est entourée de cinq

grandes parcelles (fig. 2). Une ou plusieurs d'entre elles ont pu accueillir la basse-cour, espace réunissant divers bâtiments agricoles et domestiques, ainsi que parfois la maison du maître du lieu. Par exemple, la basse-cour pourrait se trouver dans la parcelle 463 dont la limite occidentale est courbe, écho partiel de la rotondité de la butte (fig. 2). Cet agencement parcellaire et la présence d'une motte castrale en cœur de village, à côté de l'église, sont bien connus. Ils sont une traduction spatiale de l'organisation de la société à la période de la féodalité : des familles paysannes regroupées autour du seigneur (ou son représentant) et du prêtre. A Languenan, les enclos paroissiaux et castraux sont contigus (Fig.2). La simple observation parcellaire ne permet pas de déterminer la chronologie relative de la mise en place de ces deux ensembles.

Des parcelles ont des noms remarquables : « laire es dimeurs » pour la parcelle 463 ; le « clos de la vairie » pour la parcelle 467, ou encore « la varie » pour les parcelles 468 et 469 (fig. 2). Il se pourrait que le nom de la première soit en rapport avec la perception de la dîme. Quant au terme « vairie » ou « varie », il s'agit de variantes orthographiques du terme « veier » attesté en France dès le XI<sup>e</sup> siècle (Le Boulanger, Poilpré 2017). « Il provient de l'évolution phonétique du latin *vicarius* « remplaçant, représentant » » (*Ibid.*), et il désigne l'officier de justice du seigneur. L'existence de ce microtoponyme renverrait à l'exercice de la justice dévolu au seigneur durant le Moyen Âge central.

Il n'est pas possible, à ce stade de l'étude, de déterminer qui est le propriétaire de la motte castrale. Tout d'abord, nous ignorons la période précise de construction de l'ouvrage en terre. Dans les sources écrites, un « Querricus de Langanano » est mentionné en 1108 comme vassal du seigneur de Dinan (Ronsseray 2004 : 15-16 ; note 44). Ce fief dépendra de la seigneurie de Dinan-nord après le partage de la seigneurie de Dinan entre les deux fils de Geoffroy I<sup>er</sup> au moment de son décès en 1123-1124 (*Ibid.*). Au XIII<sup>e</sup> siècle, ce sont les Goyon (ou Gouyon) de Matignon qui ont des droits sur la terre de Languenan (site Infobretagne). Ils sont également vassaux de la seigneurie de Dinan-nord (Ronsseray 2004 : 32). Les Goyon de Matignon sont une branche cadette de la grande famille de La Roche-Goyon, dont le château primitif a peut-être été remplacé par le Fort-La-Latte.

#### 1.4. Conditions de réalisation de l'opération archéologique

Deux vignettes de diagnostic ont été ouvertes à l'aide d'une mini-pelle de 5 tonnes, à godet lisse de 1,50 m de large, sous la surveillance de deux archéologues de l'Inrap. La phase terrain du diagnostic a duré quatre jours ouvrés, du 16 au 19 juillet 2019.

L'implantation et la superficie des vignettes d'exploration ont été conditionnées par les contraintes techniques (nombreux réseaux enterrés) et par la présence de bâtiments. La discussion avec les élus en charge du dossier a permis de cerner les zones effectivement décaissées et les zones simplement remodelées en surface (plantations essentiellement). Ces données ont aussi été prises en compte dans le choix d'implantation des vignettes.

A la fin de l'ouverture des vignettes d'exploration, les niveaux ou structures archéologiques repérés en plan ont été relevés au 1/20<sup>e</sup>. Dans chacune d'entre elles, les niveaux et structures mis au jour ont été identifiés par numéro d'unités stratigraphiques (US) observées (creusement compris). La numérotation se fait de 1 à n dans chaque vignette. L'inventaire des US a été réalisé au fur et à mesure de leur identification, et le mobilier

associé enregistré. Les relevés des coupes ont été effectués au 1/20<sup>e</sup>. Le levé topographique a été réalisé par la cellule topographique de l'Inrap Bretagne. Au terme de la phase terrain, les vestiges archéologiques sensibles, uniquement présents dans le sondage 1, ont été recouverts de géotextile (sépultures) ou de grillage plastifié de couleur orange (maçonneries) afin de laisser un marqueur visuel (fig. 3).

Puis l'Inrap a fait procéder au rebouchage sommaire des vignettes de diagnostic avec les déblais provenant de leur ouverture.

Durant la phase de post-fouille, le travail de synthèse (historique et archéologique) a été réalisé par la responsable d'opération. Claire Guého, technicienne d'opération, a effectué le lavage et la mise en sac des fragments de céramiques, de récipients en verre et de fragments de briques. Emmanuelle Coffineau, spécialiste des mobiliers, a ensuite inventorié, étudié et dessiné ces mobiliers. Enfin, Erwan Bourhis, dessinateur-infographiste, a réalisé la mise au propre des figures, le SIG et la mise en page du rapport.

**Fig. 3** Tranchée 1 – vue du sondage avant le rebouchage : les fosses sépulcrales sont recouvertes de géotextile et la maçonnerie d'un grillage orange (signallement visuel pour prévenir en cas de décapage postérieur).

© F. Le Boulanger, Inrap



## 2. Présentation des données

Les deux vignettes ouvertes occupent une surface totale de 35 m<sup>2</sup>, soit un 1,4 % de la zone prescrite. Ce résultat est lié aux multiples contraintes inhérentes aux diagnostics archéologiques en zone urbanisée.

Le sondage 1 est le seul à avoir livré des vestiges archéologiques, et dans lequel le substrat a été atteint.

### 2.1. Le sondage 2

Il se situe le long de la clôture séparant les parcelles 1068 et 1085 du cadastre actuel. Le repositionnement du sondage 2 sur le cadastre de 1827 montre que la tranchée d'exploration se trouve dans la parcelle 783 nommée « jardin du presbytère » (fig. 2).

Ce sondage rectiligne long de 8,50 m a une direction NNE-SSO. Son implantation a dû être légèrement décalée vers l'ouest en raison de l'apparition d'une tranchée de réseau téléphonique qui, selon les réponses à la DICT, ne devait pas se trouver à cet endroit. La tranchée de réseau, large de 0,40 m et signalée par le grillage réglementaire, apparaît immédiatement sous le niveau de terre végétale.

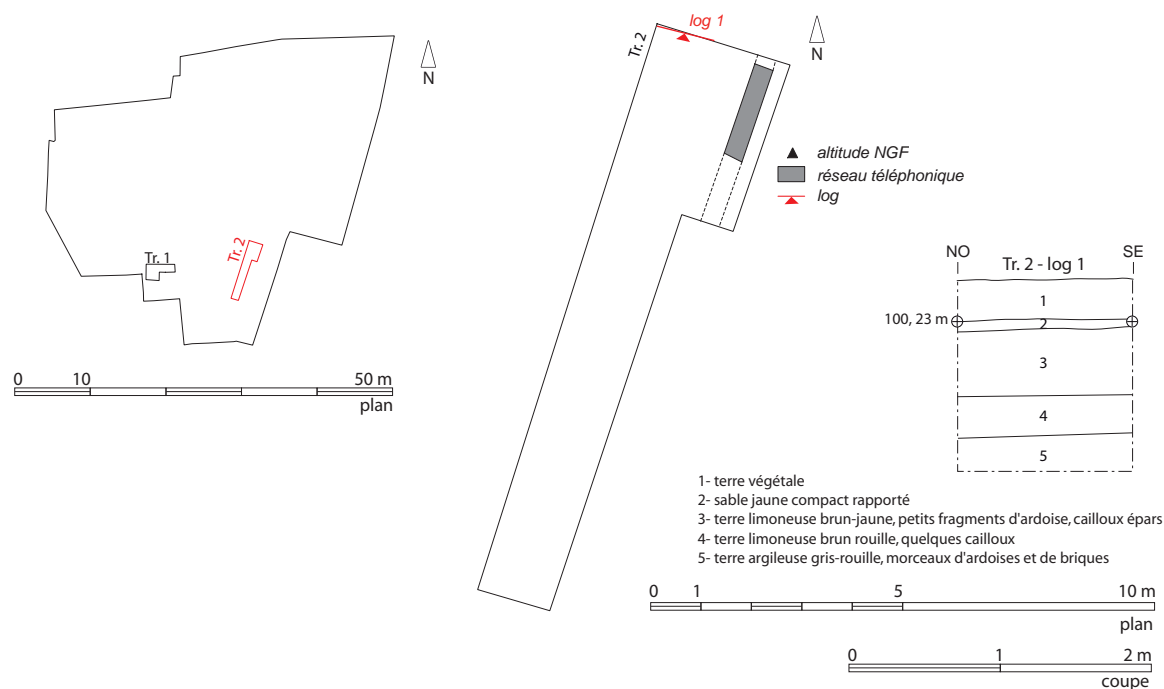
La largeur moyenne du sondage 2 est celle du godet de la mini-pelle : 1,50 m (fig. 4). La profondeur de son ouverture est de 1,30 m par rapport au niveau de pelouse. Les règles de sécurité ne permettant pas de descendre plus bas, le substrat n'a pas pu être atteint.

Il y a été uniquement observé une superposition de trois niveaux d'épaisseur différentes (fig. 5).

**Fig. 4** Tranchée 2 – vue générale vers le sud.  
© F. Le Boulanger, Inrap







**Fig. 5** Tranchée 2 – plan de détail avec indications altimétriques, coupe nord.  
 © E. Bourhis, Inrap

Du bas vers le haut :

- l'US 5 correspond à une terre argileuse gris-rouille dans laquelle sont piégés des morceaux d'ardoises et de briques. Son épaisseur totale est inconnue (0,20 m au minimum) ;
- l'US 4, épaisse de 0,26 m, se compose d'une terre limoneuse brun rouille avec quelques cailloux ;
- l'US 3, une terre limoneuse brun-jaune mêlée de petits fragments d'ardoises et de cailloux épars, a une épaisseur de 0,42 m.

Il s'agit de trois niveaux de remblais vraisemblablement rapportés dans un laps de temps restreint. Leur texture devient de plus en plus argileuse avec la profondeur. Et leur teinte est de plus en plus rouille. Ces caractéristiques sont en rapport avec un contexte naturel humide. C'est probablement la raison même du dépôt de ces remblais. Effectivement, sur le relevé cadastral de 1827, une petite pièce d'eau est représentée à quelques mètres à l'ouest de notre vignette (fig. 2).

Puis ce secteur de la parcelle actuelle n°1068 est recouvert d'un mince niveau de sable (US 2), compacté pour stabiliser le sol avant le dépôt de terre végétale (US 1) (fig. 5). La tranchée du câble téléphonique traverse l'US 2 (fig. 5).

Les indices de datation sont inexistantes. Néanmoins, il est vraisemblable que les remblais aient été déposés après la démolition de l'église effectuée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2.2. Le sondage 1

Le sondage 1, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, a un plan en « L ». Il a été inséré entre un réseau enterré (fosse septique) au sud-est et des murs en élévation à l'ouest et au nord (fig. 1).

Le sondage 1 a révélé une maçonnerie, deux tranchées de récupération de murs, des niveaux de sol et de remblais, une fosse ainsi que des sépultures (fig. 7). Le sol naturel a été atteint en un seul endroit, à proximité de la fosse 24. Il apparaît à 1,40 m sous l'herbe.

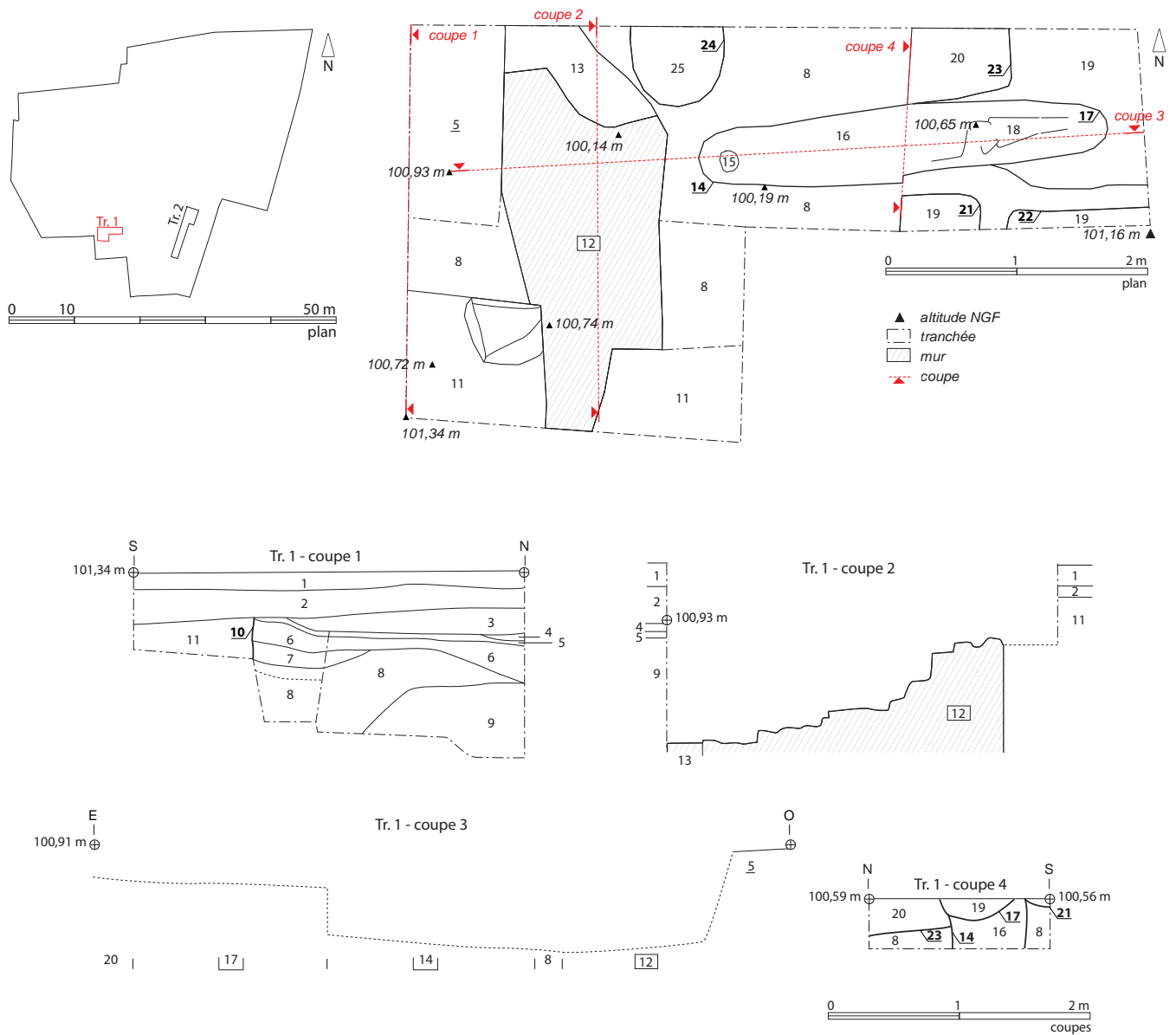
Pour mettre au jour les différents vestiges archéologiques, il a fallu d'abord retirer la terre végétale (US 1) et le niveau de remblai (US 2) sur lequel elle avait été déposée. Cette US 2, composée de terre limoneuse compacte mélangée à des ardoises de toiture en vrac et des cailloux, sert vraisemblablement à niveler le secteur (fig. 8, coupe 1).

### 2.2.1. La maçonnerie et deux tranchées de récupération de mur

Une seule maçonnerie en place a été repérée dans la vignette d'exploration (fig. 7). De direction nord-sud, l'US 12 est visible sur 2,80 m de long (fig. 6). Elle se prolonge au-delà du sondage côté sud. Il s'agit de fondations en pierre dont l'état de conservation est inégal : la récupération des « belles » pierres n'a pas été effectuée de manière systématique au moment de l'abandon. Ainsi, si une seule assise de fondation est conservée au nord, cela n'est pas le cas en limite sud du sondage, où la fondation atteint une hauteur de 0,70 m, et apparaît à 0,60 m sous le niveau actuel du jardin (fig. 7, coupe 2). L'US 12, d'une largeur moyenne de 1,05 m, se compose de dalles de micaschiste accolées et superposées, avec un peu de terre brune dans les interstices. Sa tranchée d'installation perce le substrat.

**Fig. 6** Tranchée 1 – vue vers le sud de la maçonnerie 12 (possible extrémité) et des creusements 24 et 14 accolés et installés dans l'encaissant, ici de l'arène granitique. © F. Le Boulanger, Inrap





- 1- terre végétale
- 2- limon compact brun clair, ardoises de toiture en vrac, petits blocs de mortier de chaux, des cailloux
- 3- cailloux de micaschiste en vrac
- 4- ardoises à plat sur un lit d'argile jaune clair
- 5- ardoises pilées, limon brun-gris
- 6- limon brun foncé, des charbons de bois, rares boulettes de mortier de chaux
- 7- limon brun foncé, des charbons de bois, rares boulettes de mortier de chaux, cailloux en vrac, céramique
- 8- limon compact brun clair, 1 lit de limon gris, de mortier de chaux, fragments de tuiles, ardoises en vrac, des cailloux, os humains en vrac
- 9- terre sableuse brune, petits cailloux, des tessons, morceaux d'ardoises
- 10- creusement
- 11- limon compact brun-jaune, rares cailloux, des ardoises cassées
- 12- cailloux ou dalles de micaschiste, très peu de terre brune
- 13- arène compacte remaniée
- 14- creusement ovale de direction est-ouest
- 15- squelette
- 16- terre sableuse brun foncé, des boulettes de mortier de chaux, 1 tesson
- 17- creusement ovale de direction est-ouest
- 18- squelette
- 19- terre sableuse brun foncé, des boulettes de mortier de chaux
- 20- terre brun-noir, des cailloux épars, boulettes de limon brun clair
- 21- creusement
- 22- creusement
- 23- creusement
- 24- creusement
- 25- terre brune, os en vrac

Fig. 7 Tranchée 1 – plan de détail avec indications altimétriques et coupes 1 à 4. © F. Le Boulanger, Inrap



**Fig. 8** Les vestiges archéologiques mis au jour dans le sondage 1 reportés sur le cadastre de 1827. © AD des Côtes-d'Armor

Les deux tranchées de récupération repérées n'ont pas eu une utilisation synchrone. Toutes les deux ne sont discernables qu'en coupe.

L'US 9 correspond au remplissage de la tranchée de récupération des pierres de l'US 12 (**fig. 7, coupe 1**). Sur la coupe 1, ce niveau est coupé longitudinalement, ce qui explique l'originalité du tracé de sa limite haute. Il se compose de terre sableuse brune, de petits blocs et de morceaux d'ardoises. La demi-dizaine de tessons de poterie qui y a été découvert regroupe des productions en usage aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (cf. 2.5.2, US9).

La seconde tranchée de récupération, l'US 10, a une direction ouest-est (**fig. 7, coupe 1**). Sa largeur est ignorée, seul son bord nord, vertical, est visible dans la coupe 1. Elle est comblée de terre limoneuse brun-jaune mêlée de quelques cailloux et d'ardoises cassées (US 11). Par endroits, de gros blocs à plat appartenant au mur démonté sont encore en place (**fig. 6**).

La superposition de la maçonnerie 12 et des tranchées de récupération sur le relevé cadastral de 1827 pose question (**fig. 8**). Murs en place ou récupérés ne correspondent pas aux murs dessinant le plan de l'ancienne église. Il y a un décalage lié à l'imprécision relative du relevé le plus ancien. Ce décalage se retrouve quand on superpose les relevés cadastraux ancien et actuel. Un léger glissement du plan ancien vers le sud permet de superposer les maçonneries. En outre, il apparaît alors que la petite construction actuelle présente immédiatement au sud du sondage 1 se trouve exactement à l'emplacement de l'excroissance bâtie visible côté sud de la nef sur le relevé de 1827. En prenant en compte ce décalage, il en résulte que la fondation maçonnée 12 pourrait correspondre à la base du mur ouest du bâti perceptible côté nord de la nef sur le relevé cadastral de 1827. La tranchée de récupération 10 pourrait être celle du mur nord de la nef.

### 2.2.2. Des niveaux de sol

Deux sols superposés, les US 5 puis 4, apparaissent dans la coupe 1 (fig. 7). L'US 5 a aussi été partiellement conservée en plan. Il s'agit de sols fabriqués avec de la terre limoneuse compacte mêlée d'une multitude de fragments d'ardoises concassées (US 5), ou recouverte d'ardoises de toiture récupérées et posées à plat (US 4).

En plan, ces sols ont des limites rectilignes, du moins sur les deux côtés présents dans le sondage : sud et est. Côté sud, ils ne vont pas au-delà du bord vertical de la tranchée 10. Il est probable qu'ils se posaient contre le mur 12 et contre le mur nord de la nef dont la tranchée de récupération 10 révèle le tracé en négatif (fig. 10). Ces sols se trouvent donc à l'extérieur de l'église. Ils sont récents ; ils ont vraisemblablement été posés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avant la démolition de l'église. Ils recouvrent en effet le niveau de remblai 6 qui a livré un lot hétérogène de poteries parmi lesquelles sont notés des fragments de faïence et de porcelaine (cf. 2.5.2, US6 ; fig. 8 coupe 1). En outre, l'US 3 qui recouvre les sols correspond, par sa nature, à un niveau de démolition certainement lié à la mise à terre de l'église (fig. 8 coupe 1).

### 2.2.3. Les niveaux de remblais 6 et 7

Leurs compositions sont ressemblantes (fig. 7, coupe 1). Il s'agit de terre limoneuse brun foncé mêlée de petites boulettes de charbons de bois et de mortier de chaux. Le niveau 7 est particulier pour les nombreux tessons de poterie qu'il a livrés (cf. 2.5.2, US7). Ils appartiennent à des récipients fabriqués dans les ateliers de Lamballe, mais leur fragmentation importante ne permet pas de restreindre la fourchette chronologique de leur usage, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ces remblais sont posés sur l'US 8, niveau de terre de cimetière.

### 2.2.4. « Terre de cimetière » et sépultures

L'expression « terre de cimetière » permet de qualifier la nature de la couche archéologique et la fonction du lieu. L'US 8 correspond en effet à une terre limoneuse brun clair foisonnante. Cette dernière caractéristique est liée à la succession de creusements de fosses sépulcrales. Des boulettes de mortier

**Fig. 10** Tranchée 1 – vue vers l'ouest de l'US 5, niveau de sol accolé au parement ouest de la maçonnerie 12. © F. Le Boulanger, Inrap



de chaux, des fragments de tuiles, des cailloux y sont aussi notés. Les os humains épars, dont deux crânes notamment, sont également présents dans ce niveau. L'US 8 se trouve de part et d'autre de la maçonnerie 12. Côté Est, elle se situe dans le sous-sol du bâtiment accolé à la nef côté nord. Durant les périodes médiévale et moderne, il était commun d'inhumer dans les édifices religieux, et ce malgré les interdictions – répétées – de l'Église.

Cinq tombes sont identifiées (fig. 7). Elles apparaissent à 0,75 m sous le niveau de pelouse actuel. Elles ont la même orientation, est-ouest, c'est-à-dire l'orientation la plus répandue notée dans les espaces funéraires chrétiens.

Trois fosses sépulcrales sont très partiellement perçues : il s'agit des fosses 21, 22 et 23 (fig. 7).

Deux tombes, visibles au milieu de la largeur du sondage, ont été l'objet d'une plus grande attention. Les sépultures 14 et 17, de plan ovale, apparaissent à des profondeurs différentes (fig. 7), et la coupe 4 précise leur chronologie relative (fig. 8, coupe 4).

La fosse 14, dont le creusement entame aussi le sol naturel, est la plus ancienne des deux. Il y a donc deux niveaux superposés de sépultures encore en place. Le squelette de la personne inhumée dans cette fosse n'a pas été dégagé (fig. 11). Seul l'emplacement de son crâne a été repéré. Le défunt a été installé la tête à l'ouest, pratique courante chez les chrétiens. Le visage du mort est ainsi dirigé vers l'est, où le lever du soleil chaque jour symbolise la résurrection pour le croyant. Si la largeur totale de la fosse 14 est connue (0,52 m), ce n'est pas le cas de sa longueur (1,58 m min.) car son extrémité orientale est masquée par la fosse 17.

**Fig. 11** Tranchée 1 – vue vers le sud des sépultures 17 et 14. © F. Le Boulanger, Inrap



La tombe 17, qui apparaît à 0,70 m sous le niveau de jardin actuel, a une largeur de 0,55 m pour une longueur conservée de 1,52 m (fig. 7). Son extrémité ouest a été anciennement détruite, ce qui explique la disparition du crâne de l'individu inhumé, et peut-être celle de son bras gauche. Nous avons rapidement dégagé les contours des os du squelette pour en estimer l'état de conservation et de représentation. Outre les perturbations ci-dessus, le squelette est bien représenté et les os relativement bien conservés

**Fig. 12** Tranchée 1 – vue générale du squelette 15 (tombe 17) partiellement dégagé (et non prélevé en fin d'opération). © F. Le Boulanger, Inrap



(fig. 12). L'individu repose sur le dos, la tête à l'ouest. La position des pieds, jambes, patellas, coxaux, ou encore des mains indique la présence d'un probable linceul autour du corps du défunt. La pièce de tissu devait être nouée ou cousue, car il n'a pas été retrouvé d'épingles de linceul. Il n'y a pas non plus d'indices en relation avec la présence d'un aménagement ou d'un contenant en bois dans la fosse.

Les indices mobiliers sont rares. Le seul élément recueilli est un morceau de tuile antique (cf. 2.5.2, US8). Bien sûr, cela n'a rien à voir avec la période d'utilisation de l'espace funéraire. Par contre, la provenance est ignorée. Deux autres morceaux de tuiles d'époque gallo-romaine ont aussi été notés dans le remblai postérieur-US6.

## 2.3. Étude des mobiliers (E. Coffineau)

### 2.3.1. Présentation générale

Le mobilier se concentre dans les niveaux de remblais supérieurs (US 6 et 7) et dans les comblements (US 9 et 11) d'époque contemporaine qui ont été mis au jour dans le Sondage 1 (fig. 13). Il est très fragmenté et chronologiquement hétérogène, avec la présence de mobilier résiduel.

Il se compose de trois fragments de tuiles gallo-romaines, d'objets en verre (dont un bord de balsamaire gallo-romain et deux culots de bouteilles contemporains) et de céramiques (dont un fond glaçuré, un goulot de vase à liquide et deux pots d'époque moderne ainsi que deux assiettes en porcelaine et en faïence blanches contemporaines (cf. inventaire des mobiliers archéologiques).

Les normes typologiques employées et la détermination des groupes techniques sont celles du réseau ICERAMM qui est un outil de référence national (Henigfeld 2017).

US	NR*	NMI**
6	3	1
7	96	1
9	5	2
11	1	1
TOTAL	105	5

\* NR : Nombre de Restes avant recollage

\*\*NMI : Nombre Minimum d'Individus

**Fig. 13** Tranchée 1 – répartition de la céramique). © E. Coffineau, Inrap

### 2.3.2. Présentation du mobilier du Sondage 1

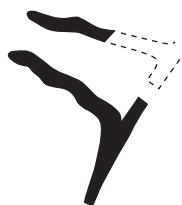
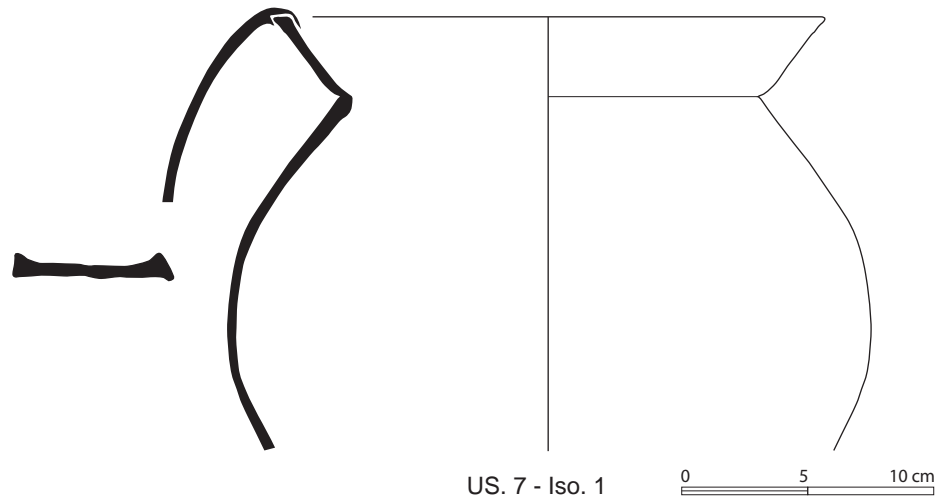
#### US. 6 :

Le mobilier prélevé dans le niveau de remblai est chronologiquement hétérogène. Il se compose de deux fragments de tuiles d'époque antique (*tegula* et *imbrex*), d'un fond recouvert d'une glaçure mouchetée verte et une panse à pâte très micacée orange semblables aux productions de Lamballe d'époque moderne (Lam 09b-M). Le restant du mobilier comprend un culot bombé d'une bouteille en verre et un bord d'assiette plate en porcelaine blanche datés des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.

#### US.7 :

Les céramiques récupérées (un bord et un fond) sont essentiellement des productions à pâte fine micacée bien cuite orange proche des productions locales des ateliers de Lamballe (Lam 09b-M). Le bord identifié est un pot à lèvre oblique dans le prolongement du col et doté d'une anse plate, de type 3-1e (Iso. 1 (fig. 14) et 2). Les vases sont trop incomplets pour pouvoir en préciser la datation entre la fin du Moyen Âge et la période moderne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle).

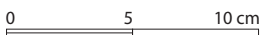
**Fig. 14** Tranchée 1 – US. 7 - Iso. 1.  
© E. Coffineau, Inrap



US. 9 - Iso. 3



US. 9 - Iso. 4



#### US. 8 :

L'unique mobilier prélevé dans le niveau supérieur du cimetière, est un rebord de tuile plate d'époque gallo-romaine (*tegula*).

#### US. 9 :

Le lot comporte uniquement des poteries. Ces dernières sont très fragmentées et datent entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. A l'exception de la panse en grès sombre de Normandie (Gt 19c), ce sont des vases à liquide (un goulot et une lèvre appartenant probablement à des cruches 2 et 4 (fig. 15) dont les pâtes sont bien cuites, de couleur brune, contenant des spicules comme les productions de Saint-Jean-la-Poterie (Sjp 09g-M et Sjp 16f-M, Daré 2017).

#### US. 11 :

Le mobilier est constitué d'un fond d'une assiette en faïence blanche et d'objets en verre dont des culots bombés de bouteilles. L'ensemble date des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.

**Fig. 14** Tranchée 1 – US. 7 - Iso. 1.  
© E. Coffineau, Inrap





### 3. Conclusion

Le diagnostic archéologique réalisé aux abords immédiats du bâtiment de la mairie de Languean apporte son lot d'informations archéologiques, malgré le nombre restreint et l'étroitesse des vignettes archéologiques ouvertes en relation avec les contraintes environnementales et techniques (réseaux enterrés).

Sur les deux tranchées qui ont pu être ouvertes, une n'a livré qu'une superposition de remblais vraisemblablement déposés à une période récente pour combler un secteur humide. Par contre, dans la tranchée 1, des tronçons de fondations maçonnées en place ou partiellement récupérées ont été identifiées. Les mieux conservés sont notés à 0,60 m sous le niveau actuel de jardin. Tous sont liés à l'ancienne église démantelée juste avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux niveaux de sépultures ont également été notés, le plus ancien étant creusé dans l'arène granitique. Le seul squelette rapidement dégagé dans le cadre de cette opération se caractérise par une représentation correcte et une bonne conservation.

Les vestiges de l'ancienne église et du cimetière dans le cœur du village de Languean ont donc un bon niveau de conservation. Une étude plus large permettrait d'en comprendre l'évolution chronologique et de préciser la période de mise en place de l'édifice religieux et du cimetière, ce que le diagnostic présenté ici n'a pas permis de renseigner.



## 4. Sources et bibliographie

### 4.1. Sources

Archives départementales des Côtes d'Armor

3P77 : Languenan, 1827, tableau indicatif des propriétés

3P105 : Languenan, cadastre, 1827.

### 4.2. Bibliographie

Daré 2017 : DARE (S.) – Notice 11 : Saint-Jean-La-Poterie (Morbihan).  
In, ss dir. HENIGFELD (Y.) – *La céramique médiévale dans les Pays de la Loire et en Bretagne du XIe au XVIe siècle*, PCR (2012-2016), volume 3 : Région Pays de la Loire : notices de sites, rapport final du programme pluriannuel, p. 151-190.

Egal 2011 : ÉGAL (E.) dir. – *Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Dinan (245)*. 2011. Orléans : BRGM, 196 p.

Henigfeld 2017 : dir. HENIGFELD (Y.) – *La céramique médiévale dans les Pays de la Loire et en Bretagne du XIe au XVIe siècle*, Projet Collectif de Recherche (2012-2016) Rapport final du programme pluriannuel, Vol 1. Synthèse, étude documentaire et répertoires régionaux, Université de Nantes, 319 p.

Iceramm : [iceramm.univ-tours.fr](http://iceramm.univ-tours.fr)

Infobretagne : <http://www.infobretagne.com/languenan.htm>

Le Boulanger, Poilpré 2017 : LE BOULANGER (F.), POILPRÉ (P.) - «Le site du Chemin en Étrelles : un enclos médiéval passé au crible des enquêtes archéologique, archivistique et topographique», *B.M.S.A.I.V.*, tome CXXI, 2017, 79-111.

Ronsseray 2004 : RONSSERAY (S.) – *L'encadrement seigneurial dans la châtelainie de Dinan du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, 2004, Rennes : U.H.B., 214 p.

Ronsseray 2014 : RONSSERAY (S.) – « L'encadrement seigneurial en Bretagne aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles ». In LAFFONT (P.-Y.) (dir.) – *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge, Actes du colloque organisé par le conseil général des Côtes d'Armor (Guingamp et Dinan, 28 et 29 mai 2010)*. Rennes : P.U.R., 2014, p.47-52.



# **III. Inventaires techniques**

## Inventaire des US

N°Sd	N°US	Description	L (cm)	l (cm)	diamètre	ép./P./H. (cm)	Interprétation	Observations
1	1	terre végétale				15	terre de jardin	
2	2	limon compact brun clair, ardoises de toiture en vrac, petits blocs de mortier de chaux, des cailloux				14 à 26	remblai	pour niveler le terrain après la démolition de l'église
3	3	cailloux de micaschiste en vrac				20 max	remblai	
4	4	ardoises à plat sur un lit d'argile jaune clair				6	sol	
5	5	ardoises pliées, limon brun-gris				5	sol	
6	6	limon brun foncé, des charbons de bois, rares boulettes de mortier de chaux				8 à 26	remblai	
7	7	limon brun foncé, des charbons de bois, rares boulettes de mortier de chaux, cailloux en vrac, céramique				14	remblai	
8	8	limon compact brun clair, 1 lit de limon gris, de mortier de chaux, fgts de tuiles, ardoises en vrac, des cailloux, os humains en vrac				50 max.	terre de cimetière	
9	9	terre sableuse brune, petits cailloux, des tessons, morceaux d'ardoises				56	comblement de tranchée récup.	récupération des pierres d'un mur lié à 12
10	10	creusement				30	tranchée de récupération	bord sud seulement perçu
11	11	limon compact brun-jaune, rares cailloux, des ardoises cassées				30	remplissage de 10	
12	12	cailloux ou dalles de micaschiste, très peu de terre brune = liant		100 à 116		70 max.	fondations de mur	
13	13	arène compacte remaniée				3	altération du substrat	
14	14	creusement ovale de direction est-ouest	158 min.	52			fosse sépulcrale	installée dans 8
15	15	squelette					squelette	crâne entrevu à l'extrémité ouest
16	16	terre sableuse brun foncé, des boulettes de mortier de chaux, 1 tesson					remplissage de 14	
17	17	creusement ovale de direction est-ouest	152	55			fosse sépulcrale	postérieure à 14, installée dans 8
18	18	squelette	135				squelette	crâne et bras gauche disparus
19	19	terre sableuse brun foncé, des boulettes de mortier de chaux					remplissage de 17, 21, 22	
20	20	terre brun-noir, des cailloux épars, boulettes de limon brun clair					remplissage de 23	
21	21	creusement	50 min.	34 min.	6 min.		sépulture probable	dans 8
22	22	creusement	110 min.	10 min.			sépulture probable	dans 8
23	23	creusement	80 min.	60 min.	26		sépulture probable	coupée par 17 et 14; installée dans 8
24	24	creusement	70 min.	60 min.			fosse	dans 8
25	25	terre brune, os en vrac					remplissage de 24	

N°Sd	N°US	Description	L (cm)	l (cm)	diamètre	ép./P./H. (cm)	Interprétation	Observations
2	1	terre végétale				24		
	2	sable jaune compact rapporté				8	remblai récent	coupé par tranchée du réseau tél.
	3	terre limoneuse brun-jaune, petits fragments d'ardoise, cailloux épars				42	remblai	
	4	terre limoneuse brun rouille, quelques cailloux				26	remblai	
	5	terre argileuse gris-rouille, morceaux d'ardoises et de briques				22 min.	remblai	



## Inventaire des minutes

Minute n°	Contenu	Echelle	Auteur(s)
1	sondage 1 : plan de détail ; coupes 3 et 4	1/20e	F. Le Boulanger, C. Guého
2	sondage 1 : coupes 1 et 2 - sondage 2, LOG - description des US	1/20e	F. Le Boulanger, C. Guého

## Inventaire du mobilier céramique

CERAMIQUE								
Sd	US	n° identifiant	Objet, lot, vrac	Détermination	NR	NR spécialiste	datation proposée	n°caisse
1	6		vrac	1 bord d'assiette à ailette en porcelaine blanche; 1 panse à pâte bien cuite micacé brune, 1 fond plat doté d'une glaçure moucheté verte	3	3	contemporain	1
1	7	1 et 2	vrac	2 bords de pots 3-1a à pâte bien cuite micacée orange et brune	96	96	moderne	1
1	9	3 et 4	vrac	1 goulot, 1 panse et 1 bord de pot à pâte bien cuite brune; 1 panse en grès sombre de Normandie; 1 panse à pâte orange bien cuite	5	5	moderne	1
1	11		Objet	fond d'une assiette en faïence blanche à pâte fine jaunâtre	1	1	contemporain	1





MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

## Languenan - Mairie, Place Saint Kénan. À la recherche de l'ancienne église.

### Chronologie

Bas Moyen  
Age,  
Temps  
modernes,  
Epoque  
contemporaine

### Sujets et thèmes

Edifice reli-  
gieux,  
Batiment,  
Fosse,  
Sépulture

### Mobilier

Céramique,  
Verre,  
Terre cuite  
architecturale

Le diagnostic archéologique réalisé dans le cœur du village de Languenan a permis d'identifier des vestiges archéologiques en relation avec l'église et le cimetière démantelés durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné  
Tél. 02 23 36 00 40

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)